

Projet de mobilité – Assistant de Service Social

Il est proposé aux apprenants de réaliser une mobilité de stage d'une durée de 7 mois pour leur stage de Novembre à juin lors de la deuxième année ou de fin septembre à mai lors de la troisième année de formation. Les demandes sont à transmettre aux responsables des stages, par mail ou en main propre.

En complément de la présentation faite en début de 1^{ère} et 2^{ème} année en présence du responsable des stages et de la coordinatrice du Bureau des Relations Internationales, les paragraphes suivants exposent la procédure à suivre afin de préparer le départ des apprenants.

1/ Candidature des apprenants :

Critères possibles :

Chaque apprenant doit effectuer sa demande de stage par écrit avant le 2^{ème} vendredi du mois de janvier, 16h30. Toute demande transmise après la date ne sera pas étudiée.

Afin de faire cette demande, l'apprenant devra fournir un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

- Une note d'intention/projet de formation à l'international
 - La ou les destinations, avec un ordre de préférence
 - Le niveau de langue pour tout pays non francophone
 - Les motivations quant à cette demande de stage
 - Au niveau pédagogique, il est demandé de présenter les barrières et ressources pour la mise en œuvre d'une Intervention Sociale Collective (ISC) dans un contexte international : (Langue, structure, organisation sociétale, culturelle...) : qu'allez-vous mettre en place avant votre départ, sur place ?

- Un budget prévisionnel permettant d'évaluer l'ensemble des dépenses et les bourses possibles

La réalisation de ces documents peut être réalisée en lien avec les responsables des stages qui aideront l'apprenant à compléter son dossier en fonction des contraintes pédagogiques et financières et administratives.

2/ Echéances

- Dépôt des demandes de candidature : Mi-janvier (le 2^{ème} vendredi du mois)
- Examen des projets par la commission des stages à l'international : semaine 7

3/ Commission des stages à l'international : 3^{ème} semaine de février

L'objectif de cette commission est de permettre une auto-analyse de la faisabilité du projet de mobilité par chaque apprenant. Tous les membres de la commission amènent l'apprenant à se questionner.

Les personnes présentes à la commission sont :

- Tous les apprenants ayant un projet de départ
- Le directeur et/ou coordinateur du pôle social
- Les formatrices responsables des stages
- La coordinatrice du BRI de l'IRFSS

1- Critères de recevabilité :

- Respect de la date limite
- Complétude du dossier

2- Analyse des apprenants eux-mêmes :

- Présentation par chaque apprenant de son projet de mobilité réflexions sur la faisabilité du projet de réaliser ce projet ? Nous vous invitons à réfléchir votre dossier sur votre projet de stage à l'international : qu'est ce qui fait que vous êtes en mesure de vous positionner ou que vous envisagez un report ou pas de projet du tout ?
- Auto-réflexion sur le processus sur la base de leur support.